



## **COVID 19 DIRECTIVES SUR LES COURS TECHNIQUES (Clubs d'accueil, participants, animateurs)**

**Daté : 13 novembre 2020**

*Curling NB s'engage à assurer la sécurité et le bien-être de tous ceux qui participent aux événements de Curling NB. Le fait de ne pas mettre en place des mesures adéquates et de ne pas les respecter strictement pourrait être dévastateur pour la sécurité de nos animateurs, des participants aux cours, du personnel et des bénévoles du club hôte et de la communauté des clubs hôtes, ainsi que pour la réputation des clubs hôtes, de Curling NB et de notre sport en général. Nous devons nous assurer que les clubs hôtes et Curling NB ont mis en place des lignes directrices qui respectent ou dépassent celles établies par Curling Canada (le cas échéant) et la province du Nouveau-Brunswick. Le contenu de ce document est, au minimum, conforme aux exigences/restrictions de la province du NB à la date de sa publication. En raison de la fluidité de notre situation actuelle, le contenu de ce document est susceptible d'être modifié.*

*En ces temps sans précédent, Curling NB apprécie la pleine coopération de toutes les parties concernées.*

### **Exigences pour les bénévoles et le personnel du club hôte, le personnel technique de Curling NB et tous les participants au cours**

- Le club hôte aura un plan opérationnel COVID 19 qui est, au minimum, conforme aux exigences/restrictions de la province du Nouveau-Brunswick. Curling NB se réserve le droit de demander/réviser le plan avant ou pendant tout cours/clinique de Curling NB.
- Toutes les personnes impliquées dans un cours/clinique de Curling NB (bénévoles/employés du club hôte, animateurs du cours/clinique de Curling NB, participants au cours, etc.) assument la responsabilité de s'assurer qu'elles suivent le plan opérationnel du club hôte et les lignes directrices énoncées dans le présent document. ) assument la responsabilité de s'assurer qu'ils respectent le plan opérationnel du club hôte et les lignes directrices énoncées dans le présent document. En cas de conflit entre les éléments contenus dans les deux documents, le plus restrictif des deux s'applique.

- Les bénévoles/employés du club hôte, les animateurs de cours de Curling NB, les participants au cours et toute autre personne se préparant à entrer sur les lieux pendant un cours/clinique de Curling NB doivent répondre aux questions de dépistage ci-jointes avant d'entrer sur les lieux et s'abstenir d'entrer sur les lieux si vous répondez oui à l'une des questions.
- Le représentant sur place du lieu de compétition doit valider la conformité avec toutes les personnes avant d'autoriser l'entrée.
- Les bénévoles/employés du club hôte, les animateurs de cours de Curling NB, les participants au cours et toute autre personne se préparant à entrer sur les lieux pendant un cours/une clinique de Curling NB doivent signer la déclaration de décharge de responsabilité (U19+) ou le consentement éclairé (U19) ci-joints, ainsi que la déclaration de conformité. Le représentant sur place doit recueillir les documents signés au moment de l'entrée.
- Le club hôte est tenu de veiller à ce que le registre de recherche de contrats soit tenu tout au long du cours/de la clinique et soit conservé dans les dossiers en fonction des informations et des délais fixés par la province du Nouveau-Brunswick.
- Le club hôte s'assurera que le désinfectant pour les mains est facilement disponible pour toutes les personnes présentes pendant le cours/la clinique.
- Le club hôte assumera la responsabilité de s'assurer que l'assainissement requis (selon les normes minimales de la province du Nouveau-Brunswick) est effectué avant et pendant le cours/la clinique de Curling NB.
- Toutes les personnes sont tenues d'utiliser le désinfectant pour les mains fourni lorsqu'elles entrent sur le site pendant un cours/une clinique de Curling NB.
- Des masques non médicaux doivent être mis en place et tenus en place pendant toute la durée de l'événement par toutes les personnes entrant sur le site pendant un cours/une clinique de Curling NB.
- Outre l'obligation de porter un masque, une distance physique de 2 mètres est également requise. L'exception à cette règle concerne les cours/cliniques "en salle de classe" où les participants et les animateurs seront en situation de classe. et les participants au cours sont assis à un endroit désigné et les animateurs présentent leur travail depuis un endroit désigné) **Pendant cette période, la distance physique peut être réduite à 1 mètre.** Les masques resteront en place.
- À moins que la partie du cours/clinique sur glace ne comporte un véritable "jeu", les masques et une distance physique de 2 mètres sont obligatoires pendant le séjour dans le hangar à glace. En cas de "jeu", les masques peuvent être enlevés, mais la distance physique de 2 mètres reste obligatoire. **(c'est-à-dire qu'il est de la responsabilité de chacun de rester à l'extérieur de la "bulle" de 2 mètres de chacun).**
- Conformément aux "Directives de remise en jeu", une seule personne doit avoir utilisé/touché une pierre avant qu'elle ne soit aseptisée. (pas d'échange de pierres entre les opérations de désinfection)

- Le facilitateur du cours préparera, le cas échéant, les documents de cours/clinique et les placera dans une boîte/conteneur où ils ne seront pas touchés dans les 24 heures suivant le cours/la clinique. Au moment opportun, chaque participant au cours/à la clinique enlèvera individuellement document du casier. (L'objectif est de s'assurer que personne n'ait eu de contact direct avec votre exemplaire du matériel de cours/clinique dans les 24 heures précédentes)
- Sauf indication contraire du club hôte, les participants aux cours/cliniques sont tenus d'apporter leurs propres boissons (bouteilles d'eau, café, etc.) et denrées alimentaires sur les lieux. Les animateurs veilleront à ce que les participants disposent de suffisamment de temps pour quitter les lieux pour le déjeuner. Si le lieu de réunion dispose de protocoles appropriés de la province du Nouveau-Brunswick pour le service de boissons et de nourriture, l'achat de ces articles sur place peut être possible. Vérifiez auprès du club hôte avant votre arrivée.

Pièces jointes : Questions de dépistage COVID 19

COVID 19 Déclaration de conformité

Exonération de responsabilité, renonciation aux réclamations et accord d'indemnisation (19+)

Consentement éclairé et accord de prise en charge des risques (U19)

Les questions concernant ce document peuvent être adressées à la directrice exécutive de Curling NB.